



7, place de la Mairie
54910 VALLEROY
03.82.46.26.78

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Étaient Présents : LAMORLETTE Christian – BARTH Christian –
CHERRIER-LAGARDE Quentin – CLAUDE Patrice – DAVRIUS
Stéphanie – DONNEZ Céline – MICHAELI Catherine – MUSIOL
Jean-Pierre – PEGURRI Hervé – PHILIPPART Michael – PRINTZ-COVRÉ Estelle –
ROWDO Valérie – THIAM Lionel – WITNAUER Juliane

Absents Représentés : BOURAHROUH Nora pouvoir à PRINTZ-COVRÉ Estelle
REICHLING Gaëtan pouvoir à LAMORLETTE Christian

Absents Excusés : PINZUTI Christelle – THOMAS Jonathan – TISSOT Geneviève

Monsieur PEGURRI Hervé est élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est abordé

1) **Commune de VALLEROY**

a) **Affectation du résultat 2019**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Christian LAMORLETTE, Maire.
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de
fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 385 098.49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement R002 : 385 098.49 €

b) **Vote des taxes**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la proposition faite pour
l'exercice 2020 de ne pas augmenter la fiscalité. Il précise également qu'il n'appartient plus
au conseil municipal de se positionner sur le taux applicable à la taxe d'habitation. Celui-ci
est dorénavant figé sur la base du taux de TH voté en 2019 (pour mémoire, et à titre
informatif : 12.55 %).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

ADOpte pour l'année 2020 les taux d'imposition suivants,

Taxe Foncière sur le Bâti : 18.88 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti : 29.69 %

c) Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres

ADOpte le budget primitif 2020 de la commune de VALLEROY qui s'établit comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	2 472 856.52 €	2 472 856.52 €
Fonctionnement	1 791 938.49 €	1 791 938.49 €
TOTAL	4 264 795.01 €	4 264 795.01 €

2) Lotissement Muzillon

a) Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAMORLETTE, Maire,

APRES avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2019 du Lotissement MUZILLON fait ressortir un excédent de financement pour la Section d'Investissement d'un montant de **709 992.58 €**,

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2019 du Lotissement MUZILLON fait ressortir un résultat excédentaire en Section de Fonctionnement d'un montant de **323 498.66 €**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres

DECIDE de reprendre en Section de Fonctionnement le résultat excédentaire du Compte Administratif 2019 du Lotissement MUZILLON, soit la somme de **323 498.66 €**, au Budget Primitif 2019 du Lotissement MUZILLON, à inscrire à l'article 002 « Résultat de Fonctionnement Reporté ».

b) Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres

ADOpte le budget primitif 2020 du Lotissement MUZILLON de VALLEROY qui s'établit comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	725 375.81 €	1 860 744.20 €
Fonctionnement	1 175 751.62 €	1 363 874.47 €
TOTAL	1 901 127.43 €	3 224 618.67 €

3) Prime aux examens

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, fixe les modalités et le montant de cette prime comme suit :

- 30 € pour les lauréats du CAP, BEP et baccalauréat obtenu en 2020.

Le titulaire de plusieurs diplômes ne pourra percevoir qu'une seule prime durant le cursus scolaire.

4) Jurés d'Assises

Comme chaque année et conformément aux articles 255 à 261-1 du code de procédure pénale, il appartient au conseil municipal de dresser la liste préparatoire du jury criminel en tirant au sort publiquement 6 personnes à partir de la liste générale des électeurs de la commune.

Après tirage au sort, ont été désignés pour l'année 2021 :

- M. ANNECCA Frédéric domicilié 2 rue Ognon 54910 VALLEROY
- M. CAMILLINI Martial domicilié 8 rue de Briey 54910 VALLEROY
- M. DI LEO Mattéo domicilié 10 rue de Briey 54910 VALLEROY
- M. PFLUGHAUPT Jérémy domiciliée 2 quartier Bel Air 54910 VALLEROY
- M. WEISSLER Pascal domiciliée 60 rue du Breuil 54910 VALLEROY
- Mme ZANI Brigitte domicilié 19 rue du Centre 54910 VALLEROY

5) Travaux Mairie Ecoles Poste - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET MAIRIE/ECOLES/POSTE

M. le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il convient à présent de lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre pour le projet MAIRIE/ECOLES/POSTE.

En effet, il rappelle que Le CAUE a rédigé une proposition de cahier des charges et de règlement de consultation, pour la procédure de sélection de maîtrise d'œuvre.

M. le Maire propose au conseil de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet MAIRIE/ECOLES/POSTE en se basant sur l'étude du CAUE. Le dossier de consultation se basera sur l'étude du CAUE en donnant une description succincte du dossier.

M. le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet MAIRIE/ECOLES/POSTE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, décide :

- d'approuver le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet MAIRIE/ECOLES/POSTE,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6) Demande de subvention – Travaux éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

ACCEPTE le projet de remplacement de luminaires énergivores sur la commune dont le coût prévisionnel s'élève à 40 499.17 € HT,

SOLLICITE auprès de l'Etat, de la Région Grand Est, du Conseil Départemental et de tous les co-financeurs éventuels l'attribution d'une subvention aux taux et montants les plus élevés sur la totalité des travaux,

S'ENGAGE à prendre à sa charge la part des dépenses non couvertes par les subventions.

7) Divers

a) MILTOL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres

DECIDE d'adhérer à l'association MILTOL à compter de l'année 2020. La cotisation est fixée à 50.00 € pour les communes membres de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences.

b) Société Publique (SPL) Gestion Locale (ou IN-PACT GL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres APPROUVE le rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de l'année 2019 ; **DESIGNE** Monsieur Christian LAMORLETTE comme représentant à l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale en remplacement de Monsieur Lylian PETITJEAN

c) SOLAN – Convention de départ en vacances

Dans le cadre d'un partenariat avec l'organisme Jeunesse au Pleine Air qui a pour but d'organiser des colonies de vacances, la Communauté de Commune Orne Lorraine Confluences souhaite octroyer une aide à toutes les familles du territoire qui seraient intéressées par des séjours. Cette participation sera attribuée pour tous les départs et sans conditions de ressources.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres AUTORISE le maire et président du CCAS à signer la convention « de départ en vacances »

d) Forêt Communale

La DDT des Vosges a informé la Mairie de VALLEROY des décisions prises par le Comité Régional de Programmation et la Commission Permanente. La demande de subvention qui avait été déposée l'an dernier a reçu un avis favorable. Les montants de subvention prévus au crédit des enveloppes dédiées s'élèvent à **7 960,29 €** (part Région) et **13 554,00 €** (part FEADER). Une convention attributive de l'aide pour un montant total de **21 514,29 € doit être notifié prochainement.**

Pour information les montants estimatifs qui avaient été notifiés lors du dossier de demande de subvention :

- Montant des travaux : 48 407,22 €
- Montant de la maîtrise d'œuvre : 5 378,58 €

Les services de l'ONF préparent le marché public de services forestiers, pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, VALIDE la préparation du marché public de services forestiers, pour la réalisation de ces travaux

e) PARCELLE « LES FAUCHEES »

Monsieur le Maire informe les élus qu'un « aménageur foncier » a un projet sur VALLEROY, section ZI n° 111 « Les Fauchées ». Afin de lui permettre de continuer ces investigations il souhaite connaître l'avis du conseil municipal sur ce projet et en l'occurrence sur la vente du terrain qui appartient à la commune. Après discussion. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,** donne un accord de principe sur la vente de cette parcelle au prix de 500 000 € afin de réaliser le projet présenté lors de ce conseil municipal à la condition que le permis d'aménager soit accepté.


Maire,
Christian LAMORLETTE

